

Pour tous les candidats :

- Être titulaire d'un diplôme de niveau V (RNPC) au moins
- ou bien d'un diplôme européen équivalent
- ou avoir exercé dans un poste habituellement confié au titulaire d'un diplôme de niveau III (justifié par l'employeur)

Pour les candidats sans expérience professionnelle dans le domaine :

- Avoir rencontré au préalable plusieurs MJPM professionnels

Pour les personnes exerçant déjà un emploi exigeant le titre de MJPM :

Mandataire exerçant à titre privé :

- Etre âgé de 25 ans au moins
- Justifier d'une expérience de 3 ans dans un des domaines nécessaires à l'exercice des fonctions de mandataire judiciaire

Mandataire préposé en établissement social ou médico-social :

- Etre âgé de 21 ans au moins
- Justifier d'une expérience professionnelle de 1 an dans un des domaines nécessaires à l'exercice des fonctions de mandataire judiciaire

Mandataire ayant une délégation de service :

- Etre âgé de 21 ans au moins lors de l'entrée en fonction
- Se situer dans un délai de 2 ans à compter de l'entrée en fonction